

JANVIER 2022



VIVRE ENSEMBLE À LA CHAPELLE BLANCHE

BULLETIN MUNICIPAL



-
- 02** LE MOT DU MAIRE
 - 03** RETROSPECTIVE 2021
 - 06** CA SE PASSE ACTUELLEMENT
 - 12** PERSPECTIVES

LE MOT DU MAIRE

Écrit par Stéphane Duparc



L'année 2021 aura, une nouvelle fois, été perturbée par les vagues successives de COVID-19. Les moments d'échange et de rencontre qui font notre qualité de vie en sont devenus plus rares, fragiles et d'autant plus précieux. Nous ne pouvons pas tout prévoir mais heureusement nous savons réagir et nous adapter.

Dans cette période difficile, le travail des élus s'est poursuivi. Vous trouverez dans ce bulletin quelques unes des réalisations menées à bien l'année passée ou en cours d'achèvement.

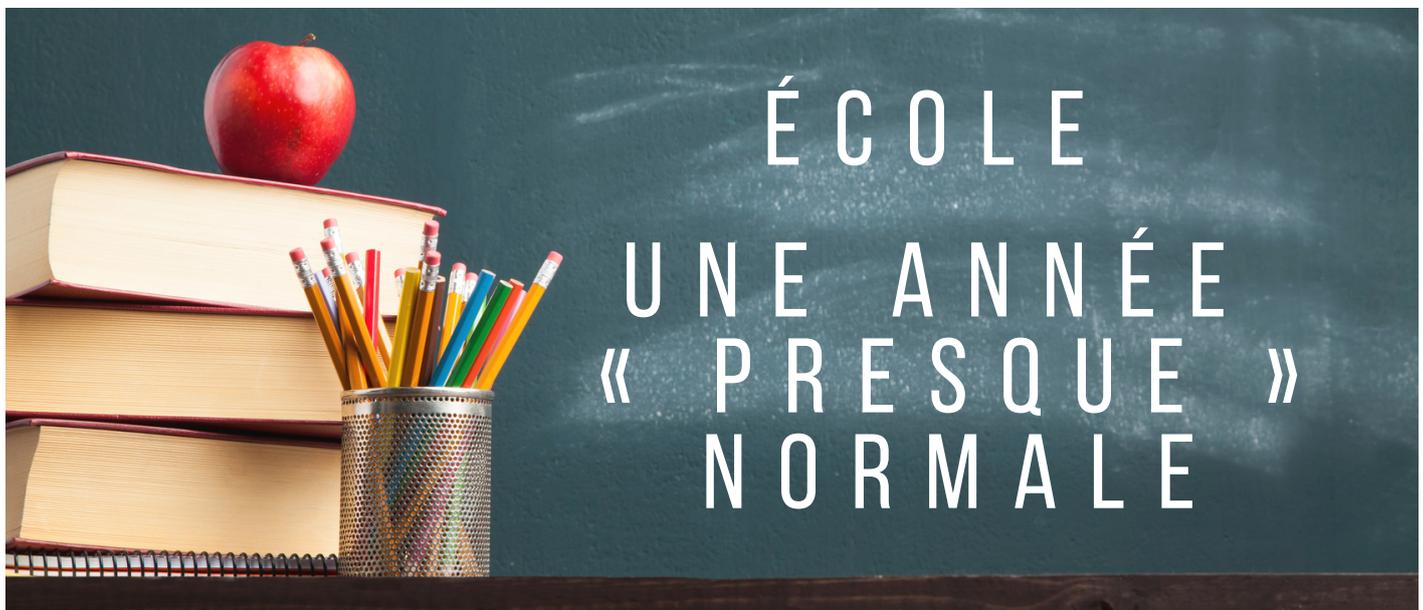
L'école de La Fontaine, a su également faire face, s'adapter et réagir. Elle a dû modifier ses façons de faire à plusieurs reprises pour rester ouverte et accueillir les enfants. Parents, enfants, enseignants et personnel, élus, tous ont joué le jeu. En parallèle de l'école, le conseil des enfants a renouvelé ses représentants qui, à nouveau, fourmillent d'idées pour notre commune.

Notre communauté de commune Cœur de Savoie avance aussi dans ses nombreux projets. Notamment, elle s'est emparée de la question de la transition énergétique et environnementale et de celle des transports et de la mobilité. La commune s'inscrit pleinement dans cette volonté et ces orientations. Elle participe à son échelle et ses projets font écho, ils complètent cette mobilisation nécessaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, il ne nous a pas été possible d'organiser, en ce début d'année, la cérémonie des vœux à la population. Puisque je n'aurai pas l'occasion de le faire de vive voix, je vous présente ici, au nom du conseil municipal, tous mes vœux et vous souhaite une heureuse année 2022 et une bonne lecture.

“L'année 2021 aura, une nouvelle fois, été perturbée par les vagues successives de COVID-19.”

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Stéphane Duparc'. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.



Pour l'école comme pour nombre d'entre nous, l'année 2021 a été une année particulièrement éprouvante. Son fonctionnement a été bousculé par le COVID-19. Notre pays a fait le choix d'éviter, tant que faire se peut, de fermer les écoles, il a fallu accepter de « naviguer à vue ». **Le maître mot est bien l'adaptation nécessaire.**

La formidable adaptation, d'abord, des enfants qui ont dû mettre en œuvre les multiples protocoles sanitaires, évoluant en fonction de la crise et de ce qu'on en comprenait (avec une première période masquée en intérieur puis en intérieur et extérieur etc.). Nombre d'activités, telles que la piscine, le cinéma, les rencontres sportives entre écoles... ont été annulées du fait de cette pandémie.

L'adaptation remarquable, également, du personnel face aux multiples changements dans les projets avec les enfants, les rendant possibles ou non, avec des conditions de réalisation évolutives y compris les consignes d'accueil des intervenants extérieurs à l'école...

L'adaptation de tous les instants, enfin, des parents d'élèves face aux fermetures de classes, aux tests des enfants, et au manque de remplaçant pour les enseignants.

La rentrée de septembre 2021 n'a donc pas été simple dans ce contexte tendu, et incertain..

Du côté des effectifs le départ de 17 CM2 vers le collège en juin dernier, a représenté le plus fort contingent depuis plusieurs années. Le nombre d'enfants scolarisés a connu une baisse significative puisqu'il est passé de 63 en juin 2021 à 54 en septembre 2021. En filigrane, c'est bien la question du nombre de classes qui est posée. L'effectif théorique annoncé comme permettant de maintenir 3 classes à La Chapelle Blanche est de 55 élèves. Nous « flirtons » avec ce seuil, la Mairie et le SIVU Scolaire sont donc très attentifs à l'évolution des effectifs.

Pour attirer les familles dans notre commune, le SIVU Scolaire a notamment mis en place 2 mesures importantes en 2021 :

- la baisse du coût de la cantine pour les parents : le repas est passé de 7,80 € à 6,00 €
- l'ouverture de la garderie du matin dès 7h30, au lieu de 7h45 précédemment

Malheureusement, l'année 2022 ne débute pas dans la plus grande sérénité avec l'émergence du variant Omicron et la multiplication des protocoles sanitaires à l'école. Mais face à tout cela l'école peut compter sur la détermination des élus, l'engagement des enseignantes, la motivation du personnel, le soutien des parents d'élèves et la joie de vivre des enfants !!!

COLIS AUX SÉNIORS : RETOUR SUR LA DISTRIBUTION

Pour la deuxième année consécutive, le traditionnel repas de fin d'année n'a pas pu être proposé en décembre dernier à nos seniors. Après l'été, malgré la relative accalmie de l'épidémie de COVID 19, la commission a joué la prudence en optant pour la distribution d'un colis de fêtes aux « plus expérimentés » de nos habitants en lieu et place du repas. Avec l'émergence du variant omicron en décembre et janvier, il semble que cette décision ait été la bonne.

L'équipe en charge de cette distribution, conduite par Hélène GUILBERT et Monique PENICHON, a cependant tenu à décorer la salle polyvalente pour l'occasion et proposer en cet après-midi du samedi 18 décembre, un moment convivial. Ainsi tous ceux qui l'ont souhaité ont pu faire une pause au « café Chapelain », boire un espresso (offert par le torréfacteur local *LE RISTRETTO*, merci à lui), avant de repartir avec leurs victuailles du Sud Ouest.

Bien-Vivre-en-Val-Gelon nous avait prêté son exposition photo « La Chapelle Blanche hier et aujourd'hui » où sont associés des tirages de cartes postales d'avant guerre (prêts Marc CHIARI) et les mêmes prises de vues aujourd'hui.

Chacun espère que 2022 nous permettra de revenir à une célébration plus traditionnelle mais, cet après-midi fut tout de même un moment très apprécié.



ETAT CIVIL

Naissances:

Meije DROGE le 22 juillet 2021

Matteo DEMADE le 23 juillet 2021

Décès:

Danielle PONTE veuve BRUNIER
le 02 janvier 2021

Marie-Louise Charlotte DURAND
veuve SORROSAL BLASCO
le 01 novembre 2021

Sandrine LOUPY épouse FICET
le 12 décembre 2021



Comme chaque année la commune entretient son patrimoine routier et immobilier. Le travail ne manque pas pour mener à bien ces chantiers, qu'ils soient réalisés en interne ou délégués à des entreprises spécialisées. Le budget annuel consacré à ces réfections est conséquent. Voici un bref aperçu des montants engagés en 2021.

Travaux de voirie, enrobé, gravillonnage et assainissement

Il s'agit d'entretenir la couche supérieure d'enrobé des voies communales ou la reprendre plus en profondeur comme dans l'impasse de La Ville du Four, ou dans le chemin du Bréda. Le montant consacré à ce poste en 2021 a été de 15.000 €

Parfois, un affaissement de la route est lié à une atteinte sur le réseau sous terrain. Ce fut le cas l'année passée, pour une dépense de 5.000 €.

Travaux dans l'école et dans l'ancienne Mairie

L'école, comme tout bâtiment, nécessite des réparations régulières. L'alimentation électrique a dû être revue pour permettre la location des locaux de l'ancienne mairie, pour un coût de 4.300 €. Dans le même temps il nous fallait finir la réhabilitation des deux appartements situés au dessus des classes, tel que prévu. Cela aura entraîné une dépense de 3.700 €



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2022 ANNULÉE

Chaque année, les vœux de la commune sont un moment de convivialité attendu par nombre de nos concitoyens. C'est l'occasion de se retrouver, de prendre des nouvelles des autres, de partager le verre de l'amitié et de faire un point d'étape sur nos affaires communales.

Mais c'était sans compter sur le variant Omicron. Le préfet de la Savoie a invité l'ensemble des maires « à ne pas organiser les traditionnelles cérémonies de vœux en présentiel, quel que soit le format retenu, ni en interne, ni avec les administrés et acteurs du territoire, ceci, dans un souci d'exemplarité et afin de nous prémunir collectivement contre l'accélération de la propagation du virus. ».

Aussi nous avons annulé, pour la deuxième année consécutive, ce moment de retrouvailles. Le maire sera privé de discours et les administrés, privés de petit fours...

Pour les petits fours, la perte est entendue. Concernant le discours, vous trouverez à la place dans ce bulletin une série d'informations sur notre commune et notre communauté de communes, destinées à nourrir les réflexions.

“ Nous faisons un vœux.....

Que tous vos souhaits se réalisent ”



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Comme nous l'avions annoncé, notre site internet était devenu un peu "dépassé", la navigation était malaisée, en particulier sur smartphone, les informations étaient obsolètes et difficiles à mettre à jour. Il nous fallait y remédier.

La commune a profité d'un changement d'hébergeur pour revoir l'aspect de son portail numérique et créer une nouvelle adresse de connexion : mairielachapelleblanche.fr.

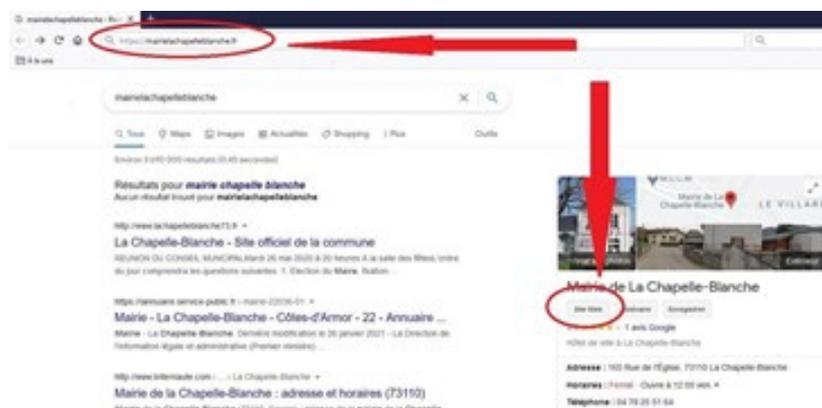


Ce nouveau site répond à un cahier des charges simple :

- Disposer d'un moyen de diffusion moderne pour notre communication communale
- Proposer des informations locales à jour
- Relayer les initiatives de notre territoire Cœur de Savoie
- Permettre un suivi en interne, adapté à nos capacités

Notre nouvel espace est sobre dans sa présentation. Son graphisme est lié aux couleurs de notre logo communal. Vous y trouverez tout ce qui concerne l'actualité de la commune et du conseil municipal, l'école, le périscolaire, le conseil des enfants ou encore les services à la population, ainsi que des informations sur la vie des associations.

Nous vous encourageons à vous inscrire, sur la page d'accueil, au « Flash Info » de la commune. Diffusé régulièrement, par messagerie électronique, il vous permettra d'être informés très rapidement en cas d'événement exceptionnel (alerte météo, travaux sur la voirie...) et, « au fil de l'eau » de recevoir des informations sur des sujets ou évènements locaux.



Attention : Les moteurs de recherche vous proposent, aujourd'hui, l'adresse la plus visitée à défaut de la nouvelle page web.

Aussi, pour votre première connexion, il est conseillé :

- Soit de saisir l'intégralité du lien dans la barre d'adresse de votre navigateur : <http://mairielachapelleblanche.fr>
- soit de cliquer sur le bouton « site web » de la carte de visite de la mairie de La Chapelle Blanche affiché par google.

CONSEIL DES ENFANTS

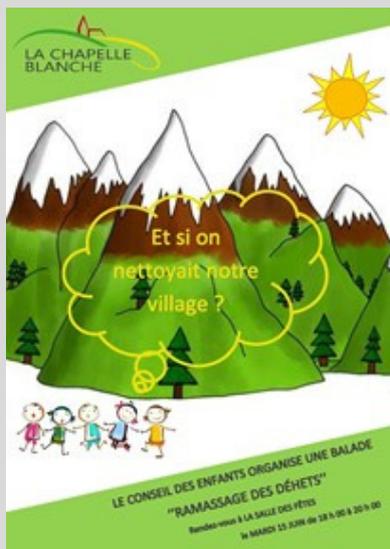
2021 a vu le Premier Conseil des Enfants, élu en Octobre 2020, initier et mettre en place de beaux projets.

Ellie, Emma, Raphaël, Manon, Malone, Emilio et Eléa, élèves en CM2 à l'école du village, ont ainsi réalisé :

- un concours de dessin au sein de l'école dont les gagnants ont vu leurs œuvres transformées en message aux automobilistes : deux panneaux de signalisation ont été réalisés et mis en place sur la rue Amélie Gex aux abords de l'école



- un rendez-vous donné à la population pour nettoyer notre village et ramasser les déchets. Ce fut une réussite puisque 38 kg de déchets ont ainsi pu être récoltés
- une boîte à idées pour permettre à tous les élèves de l'école de proposer des idées et de s'exprimer sur les projets
- l'étude du gaspillage à la cantine et la mise en place de composteurs recueillant tous les déchets compostables de la cantine. Le compost réalisé alimente ensuite les bacs de jardinage de l'école



- un questionnaire aux parents concernant l'étude de la mise en place d'un service de pédibus sur la commune
- des affiches pour sensibiliser les enfants dans la cours de l'école à ramasser leurs déchets (goûter, mouchoirs...).



Le 19 octobre, les 7 conseillers ont été élus : Eléna, Emma, Robin, Hortense, Maëlle, Maurice et Tylan.

Ils ont ensuite été investis par Mr le Maire, en Mairie, qui leur a remis leurs écharpes tricolores.

Le nouveau conseil prend actuellement ses marques et commence à initier ses premiers projets. Parmi ceux-ci il y a :

- un projet de graff dans le village pour décorer un espace délaissé;
- refaire le ramassage citoyen de déchets pour nettoyer le village (à priori en mai/juin);
- regarder la sécurisation de certains cheminements piétons;
- relancer le concours de dessin pour réaliser de nouveaux panneaux de sécurisation routière;
- proposer un questionnaire à l'attention des enfants et des parents concernant la cantine;
- réduire la consommation d'eau et d'électricité à l'école;
- améliorer le stade de foot et proposer la mise en place d'autres jeux collectifs sur la commune.

“De très belles perspectives et du travail à venir pour les prochains mois.”

ENQUÊTE MOBILITÉ

Une enquête est lancée pour mieux connaître les pratiques de chacun en matière de déplacement quotidiens sur l'ensemble du territoire de Métropole Savoie et de l'Avant Pays Savoyard. Cette enquête sera réalisée en face à face, par téléphone et par internet selon un protocole très élaboré. Ses résultats permettront de mieux anticiper les besoins des territoires mais aussi, par exemple, de prévoir pour toute implantation de nouvel équipement d'importance, les conséquences en matière de mobilité et de besoins d'aménagements. La précédente enquête de ce type date maintenant de plus de 15 ans et les pratiques en la matière ont beaucoup évolué depuis.

Elle est pilotée par Métropole Savoie en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, les communautés d'agglomération Grand Lac et Grand Chambéry, la communauté de communes Cœur de Savoie et le syndicat mixte Avant-Pays Savoyard.

Initialement programmée du 11 janvier au 25 mars 2022, l'enquête mobilité est reportée à début Mars 2022 (sauf remise en cause de dernière minute liée à un nouvel épisode sanitaire).

En effet, le contexte sanitaire de ce début d'année 2022 et le renforcement du télétravail sont de nature à modifier fortement les pratiques de déplacement, ce qui ne permet pas d'assurer la fiabilité des données et une vision juste des habitudes des ménages en matière de mobilité

Territoire Métropole Savoie & Avant-Pays Savoyard

Enquête **mobilité**

Parlez-nous de vos déplacements



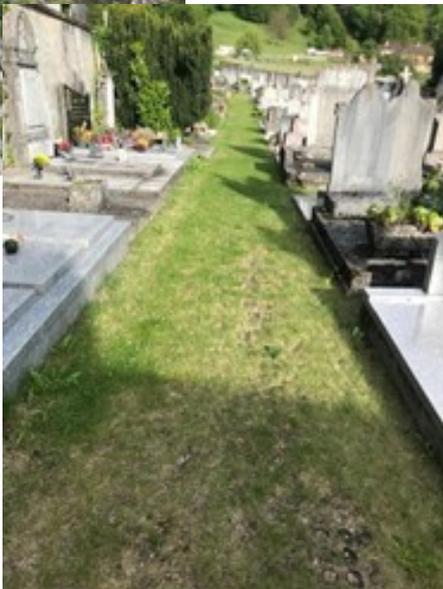
FIN DES TRAVAUX POUR LE CIMETIÈRE

Le cimetière et son extension

L'usage des pesticides dans les espaces publics est interdit par la loi depuis le 1er janvier 2017. Les communes ont donc proscrit les traitements phytosanitaires depuis lors, y compris dans les cimetières dont elles ont la charge et elles se sont mises en quête de solutions d'entretien alternatives à la chimie.

Dans notre commune, où les allées du cimetière sont intégralement gravillonnées, le désherbage est réalisé de façon mécanique avec un petit matériel de coupe peu adapté, complété par des interventions manuelles. Mais cette solution a donné jusqu'ici des résultats imparfaits et, malgré l'aide de quelques conseillers municipaux, à certaines périodes, il est arrivé que la mauvaise herbe s'installe, donnant le sentiment d'un entretien négligé malgré les efforts.

Ce constat nous a amené à envisager un changement radical en étudiant la végétalisation de l'ensemble des cheminements. Plusieurs communes proches ont déjà franchi le pas, parfois depuis plusieurs années. Les retours tant sur le plan esthétique que sur l'entretien sont positifs. C'est le cas à Arvillard.



Au delà d'un entretien plus facile, le choix de reverdir le cimetière présente un second avantage sur le gravier : il permet l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), et en particulier celles en fauteuil roulant. Or, l'accessibilité PMR des espaces publics est une obligation légale, le cimetière est le dernier espace public de la commune nécessitant cette mise aux normes.

A coté du cimetière historique, sur la parcelle voisine se trouve l'agrandissement engagé sous le précédent mandat. Ce chantier reste à terminer. L'aménagement intérieur, est à créer pour obtenir un endroit fonctionnel et harmonieux. Cette partie recevra le même type de traitement paysager avec des cheminements engazonnés et sera également accessible PMR.

L'ensemble de ces aménagements sera réalisé, au printemps prochain, en fonction des fenêtres météorologiques, par une entreprise du paysage. Le coût de cette fin d'opération est d'environ 70 000 €, aidés par le département et par l'état.

BIBLIOTHÈQUE DE VILLAROUX

En Janvier 2022, c'est le 15ème anniversaire de la bibliothèque ! Toujours dans les mêmes locaux, mais dans un cadre nouveau décoré par « Les Cocottes » avec de jolies armoires vitrées nettement plus agréables.... elle continue à renouveler et enrichir ses collections : plus de 1500 titres actuellement (moitié pour les jeunes et moitié pour les adultes), des livres bien sûr, mais aussi des DVD auxquels s'ajoutent quelques centaines de documents prêtés par Savoie-biblio, la bibliothèque des Pays de Savoie. Savoie-biblio prête des « Textes lus », sur CD souvent très récemment parus : idéal pour les trajets en voiture ou pour les personnes ayant des difficultés pour lire.

Un partenariat avec l'école de la Fontaine s'est établi depuis la création de la bibliothèque. Ce service au public est gratuit pour tous les habitants de Villaroux et La Chapelle Blanche.

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent dans une salle de la Mairie de Villaroux, Le lundi et le jeudi de 16 h 30 à 18h 30

Les derniers achats : « S'adapter » de Clara Dupont-Monod, « Les flammes de Pierre » de Jean-Christophe Rufin, « Le cerf-volant » de Laetitia Colombani, « Boule et Bill », « Max et Lili », « Mortelle Adèle » ...



DANS LA COMMUNE

Aménagements en faveur de la biodiversité ordinaire

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu et pour répondre à l'objectif de préservation des espèces et de leur habitat, la commission communale environnement s'est emparée du projet «Biodiversité dans les villages» initié par la Communauté de communes.

Depuis plusieurs années, l'érosion de la biodiversité et la régression des milieux naturels s'intensifient ; de nombreuses espèces sont menacées, parmi lesquelles les insectes pollinisateurs. L'objectif du projet est de créer et développer tout un réseau de micro-habitats interconnectés favorables à la biodiversité. Après étude des surfaces disponibles et visite sur le terrain, la commission a choisi de planter une haie d'arbres et d'arbustes mellifères(1) adaptés au climat local sur le talus qui borde le terrain de football. En plus d'être bénéfique aux pollinisateurs, cette haie représentera pour les oiseaux et la petite faune une zone de nourriture et d'habitat. Elle permettra également de stabiliser les terrains, de limiter l'installation de plantes invasives telles que le buddleia ou le laurier cerise ; ce qui fait écho aux actions engagées par le territoire depuis plusieurs années. Les plants, offerts par la Communauté de communes ont été livrés « racines nues », ce qui nécessitait une plantation rapide. Ils ont été installés au mois d'octobre par une joyeuse équipe bénévole d'habitants.

En parallèle, Cœur de Savoie a proposé une séance d'information sur la lutte contre les plantes invasives à la salle polyvalente courant septembre. Pour en savoir plus sur les actions en faveur de la biodiversité et les plantes invasives du territoire, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes.

(1) Les plantes mellifères sont les plantes produisant de bonnes quantités de nectar et de pollen de bonne qualité et accessibles par les abeilles (Wikipédia)



Rénovation de l'éclairage public

En 2020, les promeneurs avertis ont pu constater que les éclairages de la rue du Thouvard avaient changé de "tête". En effet l'ensemble du bloc d'éclairage situé en haut des poteaux a été remplacé par du matériel neuf à technologie LED. Il s'agissait pour la commune de tester ces produits développés et fabriqués par une société française près d'Orléans.

Cette première tranche de 20 unités a donné satisfaction : puissance d'éclairage comme rendu des couleurs sont fidèles à nos attentes. Aussi, le remplacement de l'ensemble du parc communal a été programmé et réalisé en 2021. Aujourd'hui, les 70 lampadaires de la commune sont tous équipés de la technologie à LED de la société ECI - Éclairage. Le montant total de cette rénovation est d'environ 18 000 €, subventionné par le Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie (SDÉS).



Les objectifs de ces travaux sont multiples. Ils permettent en premier lieu de faire baisser la consommation électrique, ce qui va dans le sens de la transition écologique. Cela diminue aussi notre facture puisque les nouvelles ampoules ont une consommation 60 % inférieure à celle des ampoules à décharge traditionnelles.

Un équipement LED génère aussi une économie sur les coûts d'entretien, la durée de vie étant plus longue et les pannes moindres. Il est probable que nous n'aurons plus à louer une nacelle chaque année pour remplacer les lampes hors services. **Une économie de fonctionnement pour la commune et un geste pour la sobriété énergétique de notre territoire.**

2022 : SÉCURISATION DES ENTRÉES DU VILLAGE ET CHEMINEMENT PIÉTON

Les voies d'accès au chef-lieu de notre village depuis Villaroux et depuis Pontcharra ont été aménagées, ces années passées, avec la pose de chicanes bois dont l'utilité fait ses preuves. Elles réduisent la vitesse en entrée d'agglomération permettant ainsi un meilleur partage de la rue entre tous les usagers. De même, la rue Amélie GEX, dans sa partie centrale, a été équipée. Le trottoir existant est aujourd'hui bien utilisé, notamment par les familles qui se rendent à l'école.

Dans le prolongement de ces travaux, le conseil municipal souhaite maintenant travailler sur l'axe La Rochette-Les Mollettes, en proposant des remaniements sur l'entrée Ouest et l'accès au terrain de Tennis. De même pour l'entrée côté La Rochette.

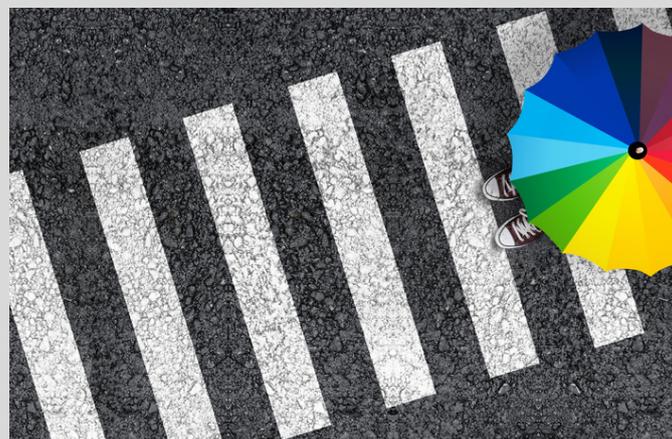
Sur ces tronçons, en début d'agglomération, le constat de la vitesse excessive des véhicules est partagé avec les riverains. Pour mémoire, le comptage en 2021 a montré que 90 % des véhicules roulent au-delà de 50 km/h au niveau du chemin des Abrus. L'automobiliste a le sentiment de se trouver encore sur une route et non dans la rue principale de notre village.

En l'état, ces vitesses et un bord de route « non aménagé » ne permettent pas un cheminement des piétons jusqu'au Tennis ou aux conteneurs de tri en toute tranquillité. Or, nous avons la volonté de favoriser les déplacements piétons dans notre village, partout, en toute sécurité.

Sur cette partie, le trottoir existant rue Amélie GEX sera prolongé jusqu'au terrain de Tennis et plusieurs plateaux ralentisseurs seront mis en place aux intersections. Sur ces 300 mètres, il s'agit de transformer la route... en rue.

Côté La Rochette, le panneau d'agglomération sera placé au niveau des premières habitations assurant ainsi la cohérence entre les zones urbanisées et la vitesse autorisée. Un plateau sur voirie sera installé.

L'ensemble du projet, estimé aujourd'hui à 152 000 € HT a fait l'objet de demandes de subvention indispensables à sa réalisation. Ceci est discuté avec le département. Puisqu'il s'agit de travaux sur une départementale, nous espérons bien que le département participe à son financement.



GROUPE DE TRAVAIL "LIVRET ACCUEIL"



Le forum des habitants organisé sur la commune en 2019, avait abordé, parmi les différents sujets, la question de l'accueil des nouveaux arrivants. Dans leurs conclusions, les animateurs avaient noté qu'un livret d'accueil serait bienvenu.

La commission « vie du village » du conseil municipal, se saisit de ce chantier. Il sera suivi par Monique PENICHON. Il s'agit de proposer à ceux qui s'installent sur la commune, un petit guide pratique de notre territoire permettant de faciliter les premières formalités et les premiers contacts.

Le conseil souhaite ouvrir ce groupe de travail aux bonnes volontés et propose aux habitants qui le souhaitent de participer avec les élus à sa rédaction. Pour cela il vous suffit de vous signaler auprès du secrétariat de la mairie. Un premier rendez vous sera proposé courant mars.

TRANSITION SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Plan Climat Air Énergie

La commune et l'intercommunalité s'engagent pour le climat. Il n'y a plus aucun doute : l'homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres.

Certes nos territoires ne subissent pas encore tous les effets de ce réchauffement et de ce dérèglement, mais certains sont déjà bien visibles : enneigement aléatoire et moins important, dépérissement d'une partie de la forêt, vagues de chaleur, fréquence accrue des fortes précipitations...

Une réduction rapide et brutale des gaz à effet de serre peut encore permettre d'éviter un réchauffement de 2°C voire de 1.5°C.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée le 17 août 2015. Dans son prolongement, notre intercommunalité et notre commune agissent à leur niveau. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été adopté par Cœur de Savoie le 10 décembre 2020. Il comporte 88 actions qui sont suivies régulièrement afin de s'assurer de leur aboutissement.

Plusieurs d'entre elles sont menées pour réduire la consommation énergétique mais aussi produire de l'énergie décarbonée. Ainsi une centrale photovoltaïque est en projet dans un espace non constructible sur Alpespace, des panneaux solaires seront installés sur les ombrières de parking sur l'aire de co-voiturage de La Chavanne et sur Alparc, une boucle géothermale de grande puissance est en cours d'installation sur Alparc...

Parmi les actions ayant des prolongements dans la commune, on peut citer les aides à la rénovation des logements, la maîtrise des consommations énergétiques sur les bâtiments communaux, l'étude pour l'implantation de panneaux solaires sur certains d'entre eux, le développement des parcours piétonniers, le passage de l'éclairage public en LED ainsi que son extinction une partie de la nuit.

De leurs côtés, les enfants se mobilisent et la commune soutien leurs actions (compostage d'aliments non consommés au restaurant scolaire, nettoyage de la commune etc).

Plus d'information sur : <https://www.coeurdesavoie.fr/plan-climat-air-energie>

MOBILITÉ... ÇA BOUGE EN CŒUR DE SAVOIE !

Les élus de Cœur de Savoie ont décidé, en février 2021, de façon unanime, de se doter de la compétence mobilité. Celle-ci s'exerce en articulation avec les actions de La Région qui reste l'autorité organisatrice des transports interdépartementaux, départementaux et des Trains Express Régionaux (TER).

Être autorité organisatrice de la mobilité permet d'offrir à notre territoire une organisation de proximité efficace et l'établissement d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux spécifiques de Cœur de Savoie, en cohérence avec les autres démarches de planification comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La faible densité de notre territoire nous oblige à être inventifs pour diminuer notre dépendance à l'automobile.

C'est ainsi que fin 2020 a été lancée la ligne « onCovoit » entre le Parc d'activités du Héron et la gare de Pontcharra. Cette ligne de covoiturage sans réservation, réduit « l'autosolisme », répond aux besoins de personnes sans permis de conduire ou sans voiture, facilite l'accès à la gare de Pontcharra et peut répondre aux difficultés de recrutement des entreprises.

Par ailleurs les travaux sont en cours pour la création d'une aire de covoiturage de 85 places au péage autoroutier de La Chavanne (avec ombrières photovoltaïques).

Cœur de Savoie a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique afin d'accompagner le « changement de mode » pour les déplacements du quotidien ; il complète le service de location de vélos (Vélostation) permettant d'essayer des VAE (ou vélos classiques) pour un tarif accessible avant de passer à l'acte d'achat.

Le schéma directeur cyclable a été approuvé en fin d'année 2021. Il s'agit d'un document de planification sur 10 ans pour mailler les aménagements cyclables sécurisés et continus sur l'ensemble des communes. L'axe La Rochette – La Chapelle Blanche - Les Mollettes fait partie des voies retenues.

D'ores et déjà, les études sont lancées pour la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'Isère afin de pouvoir relier à vélo le secteur d'Alpespace à celui de la gare de Montmélian.